



Formation Professionnelle Initiale Des Conducteurs de Véhicules de Guidage (FIG)

Objectifs : se former à la conduite d'un véhicule de guidage ; connaître, appliquer, respecter la réglementation relative au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport et être capable de mettre en œuvre dans des conditions de sécurité optimales un arrêté préfectoral d'autorisation de circulation d'un transport exceptionnel.

Pré-requis : être âgé de vingt et un ans minimum à l'entrée en formation, être titulaire du permis de conduire des catégories A et B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route et de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de l'unité d'enseignement prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) .

Effectifs : 15 stagiaires au maximum par stage.

Durée : 63 heures, soit 9 jours.

Programme :

THEME - CONTENU	DUREE – HEURES DE FORMATION
Accueil et présentation de la formation	1 heure
Thème 1 : L'accompagnement en sécurité d'un convoi avec pratique de la conduite individuelle	42 heures
Thème 2 : La réglementation applicable au transport exceptionnel	6 heures
Thème 3 : Le respect de l'itinéraire prescrit	7 heures
Thème 4 : La gestion du risque accidentel	3 heures 30
Tests d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage	3 heures 30
DUREE TOTALE	63 heures

Évaluation : l'évaluation de la partie pratique (thème 1) est réalisée sur la base d'un contrôle continu.



L'évaluation de la partie théorique est réalisée sur la base d'un questionnaire à choix multiples comportant au moins 40 questions, le seuil de recevabilité étant fixé à 26 bonnes réponses. En cas d'échec à l'une des parties du programme, le stagiaire conserve le bénéfice de son succès partiel pendant un an. Le centre de formation délivre au stagiaire une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance.

Évaluation des acquis : test final d'auto-évaluation.

Thème 1 : L'accompagnement en sécurité d'un convoi

- *Application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile :*
 - en centre de formation ;
 - en entreprise ;
 - exercice sur route.
- *Les fondamentaux de la sécurité :*
 - interdistance, placement, anticipation des risques potentiels ;
 - la trajectoire de sécurité (définie par les forces de l'ordre) ;
 - le respect du code de la route ;
 - la gestuelle réglementaire ;
 - le positionnement, signaux motocycliste réglementaires, désignation des stationnements adaptés ;
 - la gestion des conflits avec les usagers (être vu, être identifié et compris des usagers).
- *Les liaisons radio :*
 - le matériel ;
 - la préparation avant mission ;
 - les procédures radio : les différentes fonctionnalités dont appel d'urgence ;
 - l'entretien.
- *Cas spécifique de l'utilisation d'une voiture pilote au lieu d'une moto.*

Thème 2 : La réglementation applicable au transport exceptionnel

- *Les caractéristiques techniques et réglementaires :*
 - définition réglementaire des termes spécifiques ;
 - la classification des convois ;
 - les caractéristiques techniques réglementaires ;
 - les différentes autorisations : individuelle, par catégorie, de portée locale, arrêtés préfectoraux ;
 - la réglementation applicable aux voitures pilotes et de protection arrière : type de véhicule, couleur, éclairage, signalisation, tenue des guideurs ;
 - la réglementation applicable aux motos d'accompagnement : type de véhicule, couleur, éclairage, signalisation ;
 - les différents acteurs : chef de convoi, conducteur de convoi, accompagnateurs, chef d'escorte et forces de police ;
 - leurs rôles et compétence ;
 - les responsabilités des acteurs.



- *Le code de la route spécifique au transport exceptionnel :*
 - la réglementation temporaire : arrêtée, travaux, barrières de dégel, interdictions de circulation, plans de stockage hivernaux ;
 - les interdictions générales de circulation ;
 - la circulation sur autoroute ;
 - le franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art ;
 - les vitesses maximales autorisées ;
 - les inter-distances ;
 - l'éclairage et la signalisation du convoi ;
 - les contrôles et sanctions.
- *La réglementation sociale :*
 - le règlement 561/2006 relatif aux temps de conduite et de repos des conducteurs routiers : temps de conduite continue, pause, conduite journalière, conduite hebdomadaire, repos journalier, repos hebdomadaire ;
 - le décret n° 2008-418 du 30 avril 2008 ;
 - les contrôles et sanctions.

Thème 3: Le respect de l'itinéraire prescrit

- *La préparation des moyens :*
 - les vêtements de protection : casque, équipement pluie, équipements rétro-réfléchissants ;
 - la vérification avant départ du véhicule (moto et voiture) ;
- *L'itinéraire :*
 - les principaux éléments à prendre en compte ;
 - l'utilisation de la carte routière : échelle, symboles, légendes, ouvrages spécialisés ;
 - les notions de voirie : pont, traversée d'agglomération, limite poids, hauteur, points particuliers ;
 - les différentes institutions : préfecture, forces de l'ordre, DREAL, DDTM : compétences et organisation ;
 - la conception d'un livret de route.
- *La stratégie de déplacement :*
 - la stratégie du déplacement : tiroir, perroquet ;
 - les contacts et renseignements permanents avec le convoi ;
 - l'anticipation des points particuliers : contact avec le chef de convoi et/ou les FO ;
 - la fixation des limites de bond ;
 - la viabilité des aires de stationnement, la gestion des entrées et des sorties ;
 - les techniques de pilotage professionnel.
- *Les contrôles et sanctions :*
 - les types de contrôle ;
 - les documents à présenter ;
 - l'immobilisation du convoi.



Thème 4: La gestion du risque accidentel

- *La forme physique du guideur en situation de conduite :*
 - la forme et l'efficacité ;
 - la fatigue ;
 - l'alcool, les stupéfiants, les médicaments ;
 - l'hypovigilance.
- *La sécurité routière :*
 - les différents usagers et leurs particularités ;
 - les facteurs de risque ;
 - les accidents de moto : fréquence et gravité ;
 - les risques comparés de la voiture et de la moto ;
 - l'équilibre ;
 - les conséquences de l'absence de carrosserie ;
 - les vêtements de sécurité du guideur ;
 - les équipements de signalisation de la moto ;
 - l'adaptation à l'environnement et au trafic.
- *Les forces qui s'appliquent aux masses en mouvement :*
 - les forces perturbatrices : vent, force centrifuge, forces dynamiques liées au déplacement ;
 - effet gyroscopique, contre-braquage, guidonnage.
- *Le comportement en situation d'urgence :*
 - le PAS : Protéger, Alerter, Secourir.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- ❖ Cours pédagogique en Vidéo projection
- ❖ DVD à visionner
- ❖ Cahiers d'exercices (relatifs aux convois exceptionnels...)
- ❖ Tests blancs avant l'évaluation
- ❖ Livret de formation donné en début de formation à chaque stagiaire avec feuille de présence et questionnaire de satisfaction
- ❖ Attestation de suivi de formation délivrée avec la carte FIG au financeur : à transmettre ensuite au candidat



SUIVI PEDAGOGIQUE

- ❖ Les stagiaires sont suivis individuellement par leur formateur référent.
- ❖ Nos formateurs choisissent les méthodes les plus adaptées aux différents objectifs de la formation. Ils favorisent les méthodes permettant une participation des stagiaires (méthodes de la découverte, active, démonstrative, interrogative plus ou moins directive).
- ❖ A chaque module terminé, une évaluation des compétences est effectuée par un formateur afin d'établir un bilan mais également de fixer les prochains objectifs à atteindre.

FORMATEURS REFERENTS (agréés par la DREAL) :

- BIGOT Jean-Louis Responsable pédagogique
- BIGOT David
- LIBOR Didier

DATES DE FORMATION :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre Centre afin de vous informer des dates mensuelles sur notre site de FLERS – ZA Les Coudrettes – 61100
Ou CONDE SUR NOIREAU – ZA Charles Tellier - 14110
Ou CONDE SUR VIRE – Route de la Barbée - 50890

DUREE DE LA FORMATION (basée sur des journées de 7h) :

9 jours en pédagogie en salle et pratique avec motos

SUITE DE PARCOURS DU CANDIDAT :

- ▶ Remise d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation
- ▶ Recueil des changements de situation (information recueillie sur appel téléphonique aux stagiaires)
- ▶ 3 et 6 mois après la fin de la formation qualifiante, les stagiaires font l'objet d'une enquête de suivi en terme de placement ou de suite de parcours de formation. Ces informations sont collectées sur appel téléphonique et transmis, s'ils en font la demande, aux demandeurs d'ordres



RESULTAT ANNUEL GLOBAL DE LA FORMATION

SUR 2016 : 100 %

SUITE DE PARCOURS ENVISAGEABLE

- ▶ Se former en FIP
- ▶ Renouveler sa FIG dans 5 ans par une FCG sur 7h

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25140062614 auprès du Préfet de Région de Basse-Normandie

cf.bl@wanadoo.fr

site internet : <http://www.bigot-libor-formation.fr>

ZA – Charles Tellier
14110 CONDE/NOIREAU
Tél : 02.31.69.95.55 / 09.77.98.09.71
Fax : 02.31.69.12.45
Code APE 8553 Z
SIRET 392 155 313 000 27

ZA Les Coudrettes
Rue René Prieur
61100 FLERS
Tél : 02.33.14.39.18
Fax : 02.33.66.62.67
Capital 123 000 €
N° TVA FR 933 921 553 13

AUTO-ECOLES
✚ 32 Place du Maréchal de Lattre de
Tassigny
61100 FLERS
Tél / Fax : 02.33.96.46.30
SIRET 392 155 313 000 19
Agrément E 0206102170

✚ 22 Rue Saint Martin
14110 CONDE SUR NOIREAU
Tél : 02.31.69.31.61
SIRET 392 155 313 000 27
Agrément E 0201409980

Centre de Formation du 6 Juin GROUPE BIGOT LIBOR
Route de la Barbée
50890 CONDE SUR VIRE
Tél / Fax : 02.33.05.03.24
SIRET 50183023600011